



MINISTÈRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS

Le GUIDE de L'AGENT PUBLIC

NOUVELLE ÉDITION

Février 2026



GOUV'ACTU le Mag



Tout savoir sur l'information gouvernementale

Le Service public, pilier de l'État dans la Ve République

Dans toute démocratie moderne, le service public constitue le socle sur lequel repose l'action de l'État. Dans la Ve République, il n'est pas seulement un instrument de gestion administrative ; il est l'expression concrète de la continuité de l'État, de l'égalité des citoyens devant la loi et de la primauté de l'intérêt général. À travers lui, l'autorité publique se rend présente, utile et tangible dans la vie quotidienne des populations.

Le service public incarne, par essence, la mission régaliennne de l'État : garantir l'accès de tous aux services essentiels, assurer la cohésion sociale et préserver la confiance entre l'administration et les citoyens. Il est le lieu où s'exerce, de manière visible, la responsabilité publique. Chaque agent public, à son poste, en est à la fois l'acteur et le visage, portant la responsabilité de traduire les orientations de l'État en actions concrètes, efficaces et mesurables.

Dans l'architecture institutionnelle de la Ve République, le service public demeure également un levier de stabilité et de crédibilité de l'État. Sa continuité, sa neutralité, son adaptabilité et son égalité d'accès fondent la légitimité de l'action administrative. Il ne s'agit donc pas d'une simple organisation de prestations, mais d'un engagement permanent au service de la Nation, inscrit dans le temps long et guidé par l'exigence de l'intérêt général.

Toutefois, les mutations économiques, sociales et technologiques imposent aujourd'hui une transformation profonde de l'action publique. Les attentes des usagers évoluent, les exigences de performance s'accroissent et les contraintes de gestion se renforcent. Dans ce contexte, la modernisation du service public n'est plus une option. Elle est une nécessité qui suppose une administration plus efficace, plus accessible, plus transparente et davantage orientée vers les résultats, sans jamais renoncer à ses valeurs fondatrices.

Moderniser le service public, c'est d'abord investir dans les femmes et les hommes qui le font vivre : améliorer leurs conditions de travail, renforcer leurs compétences, adapter les méthodes et les outils de gestion aux réalités contemporaines. C'est aussi promouvoir une culture administrative fondée sur la responsabilité, la rigueur, l'éthique et le sens du service à l'utilisateur. Cette évolution doit se faire avec méthode et discernement, dans le respect des principes qui structurent l'État, tout en intégrant les innovations susceptibles d'améliorer la qualité du service rendu.

Ainsi compris, le service public demeure le pilier de la Ve République : un instrument de justice sociale, un facteur de cohésion nationale et un vecteur de développement. Sa modernisation, conduite avec détermination et sens de l'intérêt général, est la condition indispensable pour répondre aux exigences du moment et pour garantir, durablement, la performance et la crédibilité de l'action publique au service de tous.

Laurence NDONG

Ministre de la Fonction Publique
et du Renforcement des Capacités

LA NOTION DU MOIS : LE SERVICE PUBLIC

Servir l'intérêt général : telle est, depuis toujours, la raison d'être du service public. Il incarne la présence concrète de l'État dans la vie quotidienne des citoyens et garantit l'accès de tous aux prestations essentielles que sont notamment l'éducation, la santé, la sécurité, la justice ou encore les transports. À la différence du secteur privé, sa finalité n'est pas le profit, mais la satisfaction des besoins collectifs et la préservation de la cohésion sociale. Le service public constitue, à ce titre, l'une des missions régaliennes fondamentales de l'État.

Par définition, le service public regroupe l'ensemble des activités d'intérêt général assurées par l'État, ses démembrements et, dans certains cas, par des personnes privées agissant sous le contrôle de la puissance publique. Cette notion dépasse ainsi le seul cadre de l'Administration stricto sensu et inclut également les entités investies, par délégation, d'une mission de service public, dès lors qu'elles concourent à la réalisation de l'intérêt général.

La mission première du service public est de répondre aux besoins collectifs de la société à travers la fourniture de prestations essentielles. Il est, à ce titre, un instrument de cohésion sociale et un facteur d'égalité entre les citoyens, en garantissant à chacun un accès effectif aux services fondamentaux, indépendamment de sa condition ou de sa situation.

Le fonctionnement du service public repose sur des principes juridiques et administratifs fondamentaux, consacrés notamment par la **loi n°14/2005 du 8 août 2005** portant Code de déontologie de la Fonction publique. Le principe de légalité impose que l'action administrative s'inscrive strictement dans le respect des lois et règlements en vigueur : toute décision doit ainsi trouver son fondement dans la norme juridique. Le principe d'égalité commande que tous les usagers placés dans une situation identique soient traités de la même manière, sans discrimination d'aucune sorte, garantissant un accès équitable aux services publics.

Le principe de continuité exige que le service public soit assuré de manière régulière et permanente. Il appartient à l'autorité hiérarchique de prendre, en toutes circonstances, les mesures nécessaires pour en garantir l'effectivité, dans le respect du droit de grève, lequel ne saurait toutefois conduire à une interruption totale du service ni mettre en péril la vie, la santé ou la sécurité des populations. Le non-respect de ce principe est susceptible d'engager la responsabilité de l'Administration. Le principe de neutralité implique que le service public soit exercé avec

une stricte impartialité, sans considération des opinions politiques, religieuses ou de toute autre appartenance subjective, tant à l'égard des agents que des usagers.

Le principe d'adaptabilité impose à l'Administration d'ajuster en permanence l'organisation et le fonctionnement de ses services afin de répondre à l'évolution des besoins collectifs et aux exigences de l'intérêt général. Le principe de gratuité pose, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires, que les prestations fournies par l'Administration sont accessibles sans contrepartie financière directe.

Enfin, le principe de responsabilité rappelle que l'Administration répond des dommages résultant de son action et qu'elle est tenue de respecter les délais d'exécution de ses actes et prestations. Pris dans leur ensemble, ces principes garantissent une action publique à la fois efficace, impartiale et accessible. Ils sont complétés par des exigences de transparence, de probité et de bonne qualité du service rendu et à la confiance des usagers.

Le service public est mis en œuvre par un ensemble d'acteurs structurés autour de l'État, des collectivités locales, des établissements et organismes publics, ainsi que du secteur parapublic. Tous concourent, dans leurs domaines respectifs, à la réalisation des missions d'intérêt général et à la mise en œuvre concrète des politiques publiques. En définitive, le service public ne se réduit pas à une simple fonction administrative.

Il constitue une exigence constitutionnelle et un engagement permanent de l'État envers la Nation. Il est la traduction concrète des politiques publiques, la garantie de l'intérêt général et l'expression tangible de la souveraineté de l'État. Pour l'agent public, il implique une responsabilité élevée : **servir avec compétence, intégrité, probité et sens de l'intérêt général, afin de renforcer durablement la crédibilité de l'État et la confiance des citoyens.**

PORTRAIT



Madame Laurence NDONG

Ministre de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités

Madame **Laurence Mengue Me Nzoghe épouse Ndong** est Ministre de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités depuis le 1er janvier 2026. Experte reconnue en sciences de l'éducation et en management public, elle incarne une haute responsable au parcours académique, administratif et politique d'une rare densité, marqué par l'exigence de performance et le sens de l'État.

Titulaire d'un Doctorat Nouveau Régime en Sciences de l'Éducation – sciences expérimentales obtenu à la Sorbonne – Université Paris Descartes, ainsi que d'un Master en Administration publique – Management public de l'État et des organisations publiques délivré par l'Institut d'Études Politiques (IPAG), elle a également été auditrice de conférences au Conseil National des Universités de France (section 70) et chercheuse associée au laboratoire de recherche en éducation (LARED) de l'École Normale Supérieure

de Libreville. Ses travaux scientifiques, largement reconnus, portent notamment sur la didactique des sciences, les réformes éducatives, les valeurs de la société gabonaise et la performance des politiques publiques.

Avant son entrée au Gouvernement, Madame Laurence Ndong a consacré de nombreuses années à l'enseignement, en France comme au Gabon, notamment dans les académies de Créteil et de Paris, ainsi qu'à l'Université de la Sorbonne, où elle a assuré des enseignements en didactique des sciences pour les étudiants de licence. Elle a également exercé d'importantes responsabilités administratives au Gabon, dont celles de Directrice Générale Adjointe de la Promotion de la Femme.

Son engagement public l'a conduite à occuper plusieurs fonctions ministérielles. Elle a successivement été Ministre des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, Ministre de la Communication et des Médias, puis Ministre de la Mer, de la Pêche et de l'Économie Bleue, à chaque fois en qualité de Porte-parole du Gouvernement, avant d'être appelée en 2026 à diriger le Ministère de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités.

Parallèlement à son parcours gouvernemental, Madame Laurence Ndong est une actrice politique engagée. Elle est Présidente de la Ligue des Femmes de l'Union Démocratique des Bâisseurs (UDB) et Députée du premier siège du département du Komo-Kango. Son action est reconnue par plusieurs distinctions honorifiques nationales, témoignant ainsi de son engagement constant au service de l'État et de la société gabonaise.

À la tête de la Fonction Publique, Madame le Ministre porte une vision résolument tournée vers la modernisation de l'administration, la culture du résultat, la discipline, la transparence et la digitalisation des procédures, avec pour ambition de bâtir une Fonction Publique moderne, performante et au service du développement du Gabon.

PAROLE AUX SERVICES

LA DIRECTION DU RECRUTEMENT

La Direction du Recrutement, gardienne de l'équité dans l'accès à la Fonction publique

Au cœur de l'architecture administrative de l'État, la Direction du Recrutement occupe une place stratégique dans la régulation et la sécurisation de l'accès à la Fonction publique. Bras opérationnel de la Direction Générale de la Fonction Publique, elle incarne au quotidien le principe constitutionnel d'égal accès aux emplois publics, tout en accompagnant la modernisation des procédures de recrutement au service de la performance de l'administration.

Service central régi par le **Décret n°0310/PR/MF-PRAMCJI** du 25 septembre 2014 portant réorganisation de la Direction Générale de la Fonction Publique, la Direction du Recrutement est l'un des piliers de la gouvernance des ressources humaines de l'État. Sa mission première est de garantir que l'entrée dans la Fonction publique se fasse dans le strict respect des règles, de la transparence et du mérite, en veillant à ce que chaque citoyen ait, à compétences égales, les mêmes chances d'accéder à l'emploi public.

Au quotidien, la Direction du Recrutement centralise les besoins exprimés par les différentes administrations et procède aux opérations de recrutement conformément aux textes en vigueur. Dans un contexte marqué par des exigences accrues de rigueur budgétaire et de rationalisation des effectifs, elle s'assure de l'adéquation entre les demandes formulées par les services et la disponibilité réelle des postes budgétaires, tout en veillant au respect des plafonds d'emplois autorisés. Cette fonction de régulation est essentielle pour préserver l'équilibre entre les besoins de l'État et les contraintes de soutenabilité des finances publiques.

Mais le rôle de la Direction du Recrutement ne se limite pas à une gestion quantitative des effectifs. Elle exerce également un contrôle strict de la régularité et de l'authenticité des diplômes présentés par les candidats, contribuant ainsi à la crédibilité et à la qualité du recrutement dans la Fonction publique. En parallèle, elle participe activement à la conception et à l'actualisation de la politique nationale de recrutement des agents civils de l'État, dans une logique d'adaptation continue aux évolutions des métiers publics et aux priorités de l'action gouvernementale.

Pour mener à bien ces missions, la Direction du Recrutement s'appuie sur deux entités complémentaires. Le Service Recrutement constitue la cheville ouvrière du traitement administratif des dossiers : il instruit les procédures d'intégration et d'engagement, tient à jour le répertoire des métiers de l'État, gère les équivalences de diplômes et prépare les textes relatifs au recrutement. À ses côtés, le Service des Concours Administratifs assure l'organisation technique et administrative des concours d'accès à la Fonction publique, depuis la réception et la vérification des candidatures jusqu'à la publication des résultats, en passant par la préparation et la correction des épreuves.

À travers cette architecture et l'ensemble de ses attributions, la Direction du Recrutement s'affirme comme un acteur clé de la modernisation de l'administration publique. En plaçant la légalité, la transparence et le mérite au cœur de ses procédures, elle contribue à bâtir une Fonction publique plus crédible, plus performante et plus juste, au service de l'intérêt général et de la confiance des citoyens dans l'État.

PARCOURS ADMINISTRATIF

LES PROCEDURES : Les erreurs à éviter

Le service public repose sur un principe simple mais exigeant : servir l'intérêt général avec probité, équité et sens élevé de la responsabilité. Pourtant, dans le fonctionnement quotidien de l'administration, certains comportements parfois banalisés s'écartent des règles qui fondent l'éthique administrative. Ces pratiques, qu'elles proviennent de l'agent public ou de l'usager, fragilisent la confiance entre l'administration et les citoyens et portent atteinte à la crédibilité de l'État.

Il apparaît donc essentiel de rappeler quelques dérives à proscrire absolument dans la gestion du service public, afin de préserver l'intégrité de l'action administrative et garantir un traitement juste et transparent des usagers.

• L'absence d'équité et d'égalité

L'égalité de traitement constitue l'un des piliers fondamentaux du service public. Aucun usager ne doit être favorisé ou défavorisé en raison de son origine ethnique, de ses opinions politiques, de sa religion ou de sa condition sociale. Toute discrimination dans l'accès au service public constitue une faute administrative grave.

Exemple :

Monsieur B.S.V, agent à la Direction des Ressources Humaines d'un ministère, reçoit Madame E.F. Honorine dans le cadre d'un recrutement. Au lieu d'évaluer ses compétences et son parcours professionnel, il lui demande son appartenance ethnique, sa religion et ses préférences politiques. Une telle attitude constitue une violation flagrante du principe d'égalité devant le service public.

• L'absence de gratuité

En principe, les services publics sont gratuits, sauf lorsqu'un texte réglementaire prévoit explicitement le paiement de frais administratifs. Solliciter ou accepter une contrepartie financière ou matérielle pour accélérer ou faciliter une procédure constitue une faute administrative et peut relever de la corruption.

Exemple :

Monsieur Obiang se rend dans un ministère pour récupérer des documents liés à sa carrière administrative. L'agent chargé du dossier lui demande une somme d'argent pour traiter sa requête plus rapidement. Une telle pratique est contraire aux principes du service public et porte atteinte à l'intégrité de l'administration.

• La rupture de continuité du service public

La continuité du service public est un principe fondamental. Les services essentiels doivent fonctionner sans interruption afin de répondre aux besoins de la collectivité. Même en période de difficulté ou de mouvement social, des dispositions doivent être prises pour assurer un service minimum.

Exemple :

Monsieur Nziengui H., Directeur Général d'une administration, est hospitalisé et confie l'intérim de ses fonctions à son adjoint. Celui-ci refuse d'assumer les responsabilités qui lui sont confiées, interrompant ainsi le fonctionnement normal du service. Ce refus compromet la continuité du service public.

• Le manque de transparence

La transparence est la garantie d'une administration crédible et responsable. Elle implique la circulation de l'information, la clarté des procédures et la traçabilité des décisions. Toute tentative de dissimulation d'informations ou de documents fragilise la confiance entre collègues et affaiblit la crédibilité de l'institution.

Exemple :

Madame Bitouga M., agent public dans un ministère, dissimule volontairement certaines notes de service afin d'empêcher ses collègues d'être informés de réunions importantes ou d'accéder à des documents nécessaires au traitement des dossiers. Une telle pratique nuit au fonctionnement harmonieux du service.

• Le non-respect des procédures administratives

Dans l'administration publique, chaque dossier suit un circuit légal clairement établi. Chercher à contourner ces procédures ou à bénéficier d'un traitement de faveur compromet l'équité et peut entraîner l'irrecevabilité d'une demande.

Exemple :

Madame Okinda, souhaite obtenir la carte grise de son véhicule. Plutôt que de suivre la procédure normale auprès des services compétents, elle sollicite directement sa tante, employée dans la direction concernée, afin d'accélérer la démarche. Cette intervention personnelle constitue une entorse au respect des règles administratives.

• La falsification de documents

La sincérité des pièces administratives est une exigence absolue. Toute falsification ou production de documents frauduleux constitue une faute grave pouvant entraîner des sanctions disciplinaires et pénales.

Exemple :

Madame Nzigou, agent public, sollicite un congé pour raison de santé. N'étant pas réellement malade, elle obtient néanmoins un certificat médical de complaisance afin de justifier son absence. Ce type de comportement constitue une fraude et porte atteinte à l'éthique de la fonction publique.

À travers ces rappels, l'administration réaffirme que l'agent public doit être, en toutes circonstances, un modèle d'intégrité, de responsabilité et de respect de la loi. Car au-delà des procédures et des textes, c'est la confiance des citoyens envers l'État qui se construit ou se fragilise dans les gestes les plus simples du service public.



LES CHIFFRES DU MOIS

Février 2026



MISE EN SOLDE

ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

120

agents

SANTÉ

36

agents

EDUCATION

20

agents

DOSSIERS AVEC FICHES BLEUES À LA SIGNATURE DU SECTORIEL

- Éducation Nationale (ENSET et ENS) **413** Dossiers
- Éducation Nationale (ENIL et ENIF) **692** Dossiers
- Tourisme **233** Dossiers

DÉPART POUR RÉSERVATION DES POSTES BUDGÉTAIRES À LA DIRECTION DE LA PRÉPARATION ET DE LA PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE

**ÉDUCATION
NATIONALE**

41

20 ENS

21 Conseillers d'Orientation
psychologues

(promotion 2024 et 2 retardaires des promotions
2018 et 2021)

148

dont

**70 ENSET
et 78 ENS**

Seront mis en solde
ce mois de mars

RÉGULARISATION DES SITUATIONS ADMINISTRATIVES

Education Nationale

Titularisation et Constatant
Avancement Automatique | **246**
agents

N° de l'arrêté : **223**

Titularisation et Constatant
Avancement Automatique | **257**
agents

N° de l'arrêté : **224**

Titularisation et Constatant
Avancement Automatique | **206**
agents

N° de l'arrêté : **672**

Enseignement Supérieur

Titularisation et Constatant
Avancement Automatique | **073**
agents

N° de l'arrêté : **235**

Titularisation et Constatant
Avancement Automatique | **097**
agents

N° de l'arrêté : **236**

Santé et Travail

Titularisation et Constatant
Avancement Automatique | **190**
agents

N° de l'arrêté : **681**

QUESTIONS REPONSES



M. Krist Daryl MAKOSSO Ingénieur Biotechnologue en Génie Biologique et Sanitaire ; Spécialiste du VIH et des Infection Emergentes Nord-Sud ; Analyste en suivi-évaluation des politiques publiques de santé.

Question 1 :

Pourquoi avoir fait le choix de travailler dans l'administration ?

Réponse :

J'ai fait le choix du service public parce qu'il constitue l'espace privilégié où mon expertise scientifique peut véritablement contribuer au bien-être des populations. Mon parcours en biotechnologie, en santé publique ainsi que mon engagement dans la lutte contre le VIH et les infections émergentes m'ont naturellement conduit vers ce champ d'action où l'impact des décisions et des interventions est direct.

Travailler au sein de l'administration me permet ainsi de participer à l'amélioration des politiques publiques de santé, de contribuer au renforcement du système sanitaire et d'apporter, à travers mon expertise, une réponse concrète aux besoins des citoyens. C'est pour moi une manière de mettre mes compétences au service de l'intérêt général et du développement de notre pays.

Question 2:

Le service public est pour certains agents un sacerdoce. Et vous, comment le considérez-vous ?

Réponse :

Pour ma part, je considère le service public avant

tout comme une responsabilité citoyenne. Il ne s'agit pas d'un sacrifice, mais plutôt d'un engagement professionnel exigeant, fondé sur des valeurs de rigueur, d'éthique et de constance dans l'action.

Dans l'exercice de nos fonctions, l'usager doit toujours demeurer au cœur de l'action publique. Dans un domaine aussi sensible que la santé, servir l'État revient à contribuer à la protection des populations et à la consolidation de notre système sanitaire. Cette mission implique une grande exigence, mais elle est porteuse de sens et de responsabilité.

Question 3:

Si vous pouviez faire des suggestions pour améliorer le service public, que proposeriez-vous ?

Réponse :

Plusieurs pistes d'amélioration me paraissent essentielles pour renforcer l'efficacité de l'action publique.

La première concerne le renforcement des compétences des agents, notamment dans des domaines clés tels que la santé publique, la gestion et l'analyse des données ainsi que l'évaluation des politiques publiques. Une administration mieux formée est une administration capable de prendre des décisions plus éclairées et plus efficaces.

La seconde piste porte sur la fluidification de la coordination entre les services. Une meilleure circulation de l'information et une collaboration renforcée permettraient de réduire les lenteurs administratives et d'accroître la réactivité des institutions, en particulier face aux urgences sanitaires.

Enfin, il est essentiel de valoriser l'engagement et la performance des agents. La reconnaissance du mérite et la promotion d'une véritable culture du résultat constituent des leviers importants pour motiver les équipes et encourager l'excellence au sein de l'administration.

Question 4:

Pendant votre service, que ressentez-vous en particulier ?

Réponse :

Servir les autres demeure, à mes yeux, l'une des plus grandes sources de satisfaction dans l'exercice de ce métier. Chaque fois que j'accueille un patient et que je contribue à sa prise en charge, je ressens une profonde satisfaction professionnelle et humaine.

Dans le domaine de la santé, soigner va bien au-delà d'un simple acte technique : c'est participer à la préservation de la vie et à la restauration de la dignité humaine. C'est cette dimension profondément humaine de mon engagement qui donne tout son sens à mon travail au quotidien.



www.madigipaie.com

RECAP ACTIVITE

Laurence Ndong redynamise les travaux du Comité Consultatif



Dans le cadre de la mise en œuvre des Très Hautes Instructions des Plus Hautes Autorités de la République, le Ministre de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités, Madame Laurence Ndong a impulsé une dynamique nouvelle aux travaux du Comité Consultatif, dont elle assure la présidence. Cette redynamisation marque une étape décisive dans la consolidation de la sécurité juridique des actes administratifs et dans le renforcement de la qualité normative des textes soumis à l'examen du Gouvernement.

Placée au cœur du dispositif d'élaboration des textes réglementaires, l'instance consultative joue un rôle stratégique dans la structuration et la conformité des projets de lois, d'ordonnances et de décrets avant leur transmission au Conseil d'État. Consciente de cet enjeu majeur, Madame le Ministre a, très souvent rappelé avec fermeté que l'avis du Comité Consultatif constitue une étape obligatoire dans le circuit d'élaboration des textes. Elle a insisté sur le respect scrupuleux des procédures de saisine, condition indispensable à la sécurisation juridique des actes et à la prévention de toute irrégularité susceptible d'affaiblir l'action publique.

Examen du projet de loi portant statut particulier des fonctionnaires du secteur de la communication

Du 11 au 12 février 2026, le Comité Consultatif s'est réuni pour examiner le projet de loi portant statut particulier des fonctionnaires du secteur de la communication. Cette session inaugurale, depuis la relance dynamique des travaux, a illustré la volonté des autorités de moderniser et d'adapter les cadres juridiques aux réalités professionnelles contemporaines.

Sous la présidence effective de Madame le Ministre, les membres ont procédé à une analyse approfondie du texte, en veillant à sa conformité aux principes fondamentaux de la Fonction publique, tout en intégrant les spécificités liées aux métiers de la communication institutionnelle. Madame le Ministre a exhorté les participants à faire preuve de hauteur de vue et d'un sens élevé de responsabilité, afin de garantir un statut équilibré, protecteur et conforme aux exigences de performance du service public.

Examen des textes du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Instruction Civique

Du 18 au 20 février 2026, le Comité de pilotage s'est à nouveau réuni pour examiner plusieurs textes stratégiques émanant du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Instruction Civique. Les travaux ont porté notamment sur :

- Le projet d'ordonnance portant création, attributions et organisation du Secrétariat d'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle ;
- Le projet de décret portant création, attributions et organisation de l'Institut National de Recherche en Éducation et en Formation.

Au terme des échanges, les Commissaires ont estimé que le projet de décret relatif à l'Institut National de Recherche en Éducation et en Formation nécessitait des ajustements substantiels. Dans

un souci de rigueur juridique et de cohérence institutionnelle, ils ont recommandé son retrait afin de permettre aux initiateurs du texte de le reprendre, d'en affiner les dispositions et de l'aligner davantage sur les exigences normatives en vigueur.

Cette démarche illustre la vigilance constante du Comité Consultatif et son attachement à la qualité des textes soumis à son appréciation. Elle traduit également la volonté des pouvoirs publics de renforcer l'orientation des apprenants et d'améliorer la recherche pédagogique, tout en veillant à ce que chaque instrument juridique soit parfaitement structuré, juridiquement sécurisé et opérationnel. À cette occasion, Madame le Ministre a rappelé que l'examen rigoureux de tels projets conditionne la cohérence globale des politiques publiques et leur efficacité concrète sur le terrain.

Protection sociale et promotion de l'égalité : des textes à forte portée sociale



Le 27 février 2026, le Comité Consultatif s'est penché sur l'examen de deux projets de décrets relatifs :

- À la protection du conjoint survivant et de l'orphelinat ;
- À la promotion de la femme, de l'équité et de l'égalité de genre.

Ces textes à forte dimension sociale témoignent de la volonté des autorités de consolider les mécanismes de protection et de justice sociale au sein de l'administration publique. Là encore, Madame le Ministre a insisté sur la nécessité d'un examen minutieux, fondé sur l'intérêt général et la consolidation de l'action publique au service du pays.



5^e Comité de Pilotage des programmes eGabon et Gabon Digital : Laurence Ndong plaide pour l'accélération du SIGRH



Le vendredi 20 février 2026, le Ministre de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités, Laurence Ndong, a pris part au 5^e Comité de Pilotage des projets eGabon et Gabon Digital, présidé par le Ministre de l'Économie numérique, de la Digitalisation et de l'Innovation, Mark-Alexandre Doumba, en présence du Ministre de la Planification et de la Prospective, Louise Pierrette Mvono, et du Ministre de la Santé, Elsa Ayo épouse Bivigou.

Les travaux ont porté sur la présentation des résolutions du Comité Technique n°8, la validation des états financiers des projets ainsi que des Plans de Travail Budgétisés Annuels 2026. Pour le programme Gabon Digital, il a été annoncé que le PTA 2026 intégrera notamment le programme de digitalisation de l'administration publique, conformément à la composante dédiée à la transformation numérique des services.

À cette occasion, **Madame Laurence Ndong** a défendu avec force la mise en place du Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines et de la

Paie (SIGRH). Présenté comme un levier stratégique de modernisation, ce dispositif vise à garantir transparence, maîtrise de la masse salariale et fiabilité des données administratives. La Ministre a plaidé pour la création d'une Unité de Gestion de Projet (UGP), placée sous l'autorité d'un Comité de Pilotage, afin d'encadrer efficacement cette réforme structurante.

Les membres du Comité ont pris acte des orientations formulées et exprimé leur volonté d'enregistrer des avancées significatives lors de la prochaine session, confirmant ainsi la dynamique engagée pour une administration publique plus performante et résolument tournée vers le numérique.

Dialogue social : le Gouvernement consolide l'écoute et engage des réformes structurantes



Conformément aux Très Hautes Instructions du Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Brice Clotaire Oligui Nguema, le Ministre de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités, Laurence Ndong, accompagnée du Ministre délégué chargé du Budget, Marc Abeghe, a rencontré le 6 février 2026 l'ensemble des organisations syndicales de l'Administration publique. Décidée en Conseil des Ministres le 29 janvier, cette séance de travail a permis des échanges francs et directs autour des priorités du Gouvernement, qui place l'agent public au cœur de la mise en œuvre du Plan National de Croissance et de Développement (PNCD).

Au cours des discussions, les partenaires sociaux ont exprimé leurs préoccupations relatives aux situations administratives en attente, aux stages professionnels, aux dysfonctionnements dans certaines directions des ressources humaines et à la situation de la Main-d'œuvre non permanente (MONP). Le Gouvernement a apporté des clarifications, rappelant qu'il n'existe pas de passerelle automatique vers la Fonction publique,

tout en soulignant que, sur instruction du Chef de l'État, l'intégration des agents concernés a été approuvée lors du Conseil des Ministres du 29 janvier 2026.

Madame Laurence Ndong a réaffirmé que « ce sont les agents publics qui font vivre l'État » et annoncé des mesures de rigueur dans les recrutements, désormais placés sous le contrôle direct de l'autorité ministérielle compétente. Elle a également confirmé l'organisation prochaine des élections professionnelles pour régulariser les organisations syndicales, traduisant la volonté du Gouvernement de bâtir une Fonction publique plus juste, plus transparente et pleinement engagée au service du développement du Gabon.

Fonction publique : un nouvel élan pour des conditions de travail dignes et performantes



Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail au sein du Ministère de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités, Laurence Ndong a procédé, au nom du Président de la République, Brice Clotaire Oligui Nguema, à la remise de la première vague d'équipements informatiques et des clés des bus de transport du personnel. Cette dotation comprend des ordinateurs fixes et portables, des imprimantes et des photocopieurs, distribués aux services prioritaires ainsi qu'aux neuf Directions provinciales des Ressources humaines, afin de renforcer l'efficacité opérationnelle de l'administration.

Trois bus, immobilisés depuis plusieurs années, ont également été remis en circulation grâce à l'implication personnelle de Madame le Ministre. Leur réhabilitation vise à améliorer la ponctualité et les conditions de déplacement des agents,

tout en garantissant une meilleure régularité dans la prise de service. Cette action s'inscrit dans un vaste chantier de modernisation engagé après la visite du Chef de l'État, incluant la réhabilitation progressive des bâtiments, le rafraîchissement des locaux, ainsi que le rétablissement de la connexion internet et de l'adduction en eau potable.

Pour Madame Laurence Ndong, ces initiatives traduisent la volonté du Gouvernement de placer l'agent public au cœur de la réforme administrative, en cohérence avec les piliers « Capital humain et justice sociale » et « Gouvernance et institutions ». À l'issue de la cérémonie, les agents ont exprimé leur reconnaissance par une standing ovation, saluant la dynamique de rénovation engagée depuis sa prise de fonction le 6 janvier 2026.

Élections professionnelles : vers un cadre social rénové et inclusif



Dans la perspective de l'organisation des élections professionnelles, le Ministre de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités, **Laurence Ndong**, a pris part à une séance de travail à l'hémicycle du Ministère avec les leaders des centrales syndicales des secteurs public et privé. La rencontre était conduite par le Ministre du Travail, du Plein Emploi et de la Formation Professionnelle, Jacqueline Ilogue Epse Bignoumba, avec pour objectif de structurer durablement le dialogue social et de consolider un cadre stable pour le marché du travail.

À l'issue des échanges, les partenaires sociaux ont été invités à désigner dix représentants appelés à intégrer l'équipe mixte chargée de finaliser les textes encadrant les élections professionnelles, notamment ceux relatifs à la mise en place de la Commission Électorale Professionnelle. Cette étape marque une avancée significative dans la préparation d'un processus transparent et inclusif.

Les centrales syndicales ont salué les progrès techniques enregistrés et réaffirmé leur engagement à aboutir dans un esprit de concertation, conformément à la vision du Président de la République, Brice Clotaire Oligui Nguema, qui fait du dialogue social un levier essentiel de cohésion nationale et de développement.

MENTION EDITORIALE

Coordination Générale :

Mme Laurence MENGUE ME NZOGHE
Epse NDONG

Rédacteurs en Chef :

- M. Anicet Serge ABESSOLO MBA
- Mme Marie Colette NGUEMA ABESSOLO

Supervision éditoriale :

- Lionel Leo NDONG EYEGHE
- Eric Tony NZAMBA

Infographie :

- Ken M'bouroukounda
- Alain Bike

Photographe:

- Brice Joel LEBENGUE
- Michel NZE ONDO
- Omar OMANDA

CITATION

« Le service public est l'une des formes essentielles par lesquelles s'exerce l'action de l'État au service de l'intérêt général. »

Maurice Hauriou, Juriste

La Concorde

Refrain :

Uni dans la Concorde et la fraternité
Éveille toi Gabon, une aurore se lève,
Encourage l'ardeur qui vibre et nous
soulève !

C'est enfin notre essor vers la félicité.
C'est enfin notre essor vers la félicité.

Éblouissant et fier, le jour sublime monte
Pourchassant à jamais l'injustice et la
honte.

Qu'il monte, monte encore et calme nos
alarmes, qu'il prône la vertu et repousse
les armes.

Refrain

Oui que le temps heureux rêvé par nos
ancêtres arrive enfin chez nous, réjouisse
les êtres, et chasse les sorciers, ces
perfides trompeurs.

Qui sèment le poison et répandent la
peur.

Refrain

Afin qu'aux yeux du monde et des na-
tions amies le Gabon immortel reste digne
d'envie, Oublions nos querelles, ensemble
bâtissons l'édifice nouveau auquel tous
nous rêvons.

Refrain

Des bords de l'Océan au cœur de la forêt,
Demeurons vigilants, sans faiblesse et
sans haine !

Autour de ce drapeau, qui vers l'honneur
nous mène, saluons la Patrie et chantons
sans arrêt



Ministre de la Fonction Publique et du
Renforcement des Capacités